



Coulans sur Gée, 23 mai 2019

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe  
5 Cour Etienne Jules Marey  
72002 LE MANS

**Objet : procédure de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.  
LRAR 1A 161 575 3499 2**

Affaire suivie par Laurence FLEURY, Secrétaire Générale    mairie2.coulans@wanadoo.fr

M. Le Président,

La commune de Coulans sur Gée a prescrit une modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 25 avril 2019.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, cette modification du P.L.U. doit être notifiée aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

A ce titre et en votre qualité de Personne Publique Associée, vous trouverez la note de présentation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulans sur Gée.

Veuillez agréer, M. Le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire, Michel BRIEFAULT



En provenance de :  
~~Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe  
5 Cour Etienne Jules Marey  
72002 LE MANS~~



**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR : **AR 1A 161 575 3499 2**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : **27 MAI 2019**  
Distribué le :  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre :  
Signature :

Mairie de Coulans sur Gée

23 Rue Nationale  
72550 COULANS SUR GÉE